

M. Mme.....  
.....  
.....  
.....

Monsieur le Ministre de la Transition  
écologique et solidaire,  
246 Boulevard Saint-Germain  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire,

La France est le pays qui compte le plus grand nombre d'espèces chassables, et qui a la plus longue période de chasse de tous les pays européens. De plus, notre pays voit se développer depuis quelques années une traque qui est, de très loin, la plus cruelle d'Europe : la vènerie sous terre. Elle se pratique sur trois espèces : le renard, le ragondin et le blaireau. Les deux premières espèces ont le triste privilège d'être classées « nuisibles » dans tous les départements français. Le blaireau est classé « gibier », mais dans la quasi-totalité des départements français, il « bénéficie » d'une période de chasse complémentaire, du 15 mai jusqu'à l'ouverture générale. C'est donc pendant neuf mois et demi que le blaireau est détruit en France ! Y compris en période de reproduction, alors que les jeunes ne sont pas encore sevrés !

Nous sommes bien loin d'une chasse marginale, pas plus d'une vieille tradition sur le point de s'éteindre. Mais bel et bien sur un mode de chasse qui connaît un très large engouement, notamment, parce qu'il permet de chasser alors que la chasse est justement fermée !

Le déterrage consiste à lâcher des chiens pour acculer le blaireau au fond de son terrier puis l'en extirper brutalement et l'abattre. Les déterreurs envoient un de leurs chiens s'engouffrer dans la blaireautière. Pendant qu'il parcourt les galeries du terrier, les chasseurs guettent sa progression signalée par ses aboiements puis décèlent au ton de ces derniers que le blaireau est tenu en respect dans un accul. Alors les veneurs commencent l'excavation. Pendant ce temps, le blaireau endure de longues heures de stress (jusqu'à une journée entière), blotti au fond de sa tanière sous les morsures des chiens, ce qui lui donne un avant-goût de ce qui l'attend à l'extérieur... Lorsqu'ils arrivent au niveau de l'animal, les chasseurs l'extirpent à l'aide d'énormes pinces métalliques qui lui infligent de douloureuses blessures. Le blaireau est alors exécuté avec un fusil, un pistolet, une dague ou une aiguille enfoncée derrière la tête, parfois assommé à coups de pelle ou de manche de pioche, ou livré encore vivant aux chiens.

Monsieur le Ministre, de telles pratiques sont indignes d'un pays prétendument civilisé. Aussi, nous vous demandons de mettre un terme à la période complémentaire de chasse au blaireau, d'interdire la vènerie sous terre, et d'inscrire le blaireau dans la liste des espèces protégées, comme c'est le cas dans les pays voisins. Croyez, que je suivrai attentivement les suites qui seront données à cette demande.

Recevez, dans cette attente, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

.....